

COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 1er août 2017

L'an deux mil dix-sept, le 1 août à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Étaient présents : tous sauf Émilie GESLIN, excusée.

Secrétaire : Catherine GEORGET.

COMMANDE PUBLIQUE

Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre : Réhabilitation de la salle communale – approbation de l'avant-projet sommaire.

Madame le Maire rappelle que le 13 juin 2017, Monsieur Joël CHAINEAU, Maître d'Oeuvre en charge de la rénovation de la salle communale, sis au 8 rue de la Poste, a présenté le projet incluant les travaux complémentaires préconisés en matière d'économie d'énergie par Monsieur GLANGETAS du GAL Sud-Mayenne.

Afin de permettre l'avancement du dit projet, Madame le Maire propose de valider la phase d'Avant-Projet Sommaire composé :

- de plans, coupes et façades à l'échelle 1/100ème,
- d'un tableau des surfaces par ensemble fonctionnel,
- d'une estimation provisoire du coût global des travaux incluant les travaux complémentaires liés à l'étude du GAL Sud-Mayenne pour un montant total de 381 966,30 euros H.T. (montant T.T.C. 458 359,55 euros) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avant-projet sommaire de rénovation de la salle communale,
- autorise Madame le Maire à poursuivre les études de projet et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires (Permis de Démolir, Déclaration Préalable et Autorisation de Travaux liés à l'accessibilité et à la sécurité).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Marchés publics : mission de coordination S.P.S. pour les travaux de réhabilitation de la salle communale au 8, rue de la Poste.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle communale au 8, rue de la Poste, une consultation a été réalisée concernant la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).

Considérant l'obligation de recourir à un coordinateur SPS en raison de la présence de plusieurs entreprises sur le site au moment de la réalisation des travaux, considérant les propositions financières reçues,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR :

- décide de retenir pour la mission SPS, la société BUDO 53 de CHATRES-LA-FORÊT pour

un montant T.T.C. De 1 410 euros,

- autorise Madame le Maire à signer le marché.

Marchés publics : mission de contrôle technique (L+LE+SEI+HAND+HAND att) et diagnostic amiante concernant les travaux de réhabilitation de la salle communale au 8, rue de la Poste.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les 3 cabinets ayant fait acte de candidature pour les missions de Contrôle Technique (Missions L+LE+SEI+Hand+Hand att) et les « Diagnostic Amiante pour démolition de l'existant et pour travaux dans bâtiment existant » concernant la réhabilitation de la salle communale au 8, rue de la Poste :

- APAVE rue Albert Einstein à CHANGÉ (53),
- SOCOTEC Parc Technopolis à CHANGÉ (53),
- VERITAS 2, rue Olivier de Serres à BEAUCOUZÉ (49).

Au vu des moyens, des compétences et des coûts de prestations fournis par les candidats, Madame le Maire propose de retenir la candidature du cabinet SOCOTEC, dont le montant global de l'offre est le moins -disant et s'élève à 3 880,80 euros T.T.C. Soit :

- mission L+LE+SEI+Hand+Hand att 2 964,00 euros
- diagnostic amiante 916,80 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR :

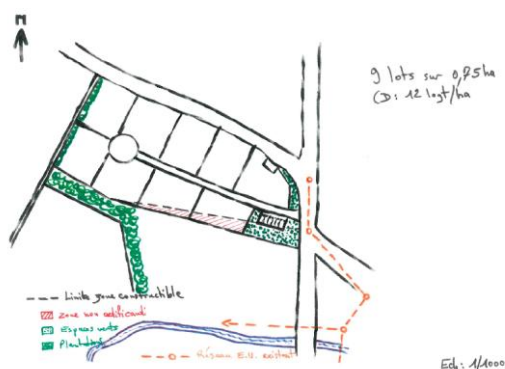
- décide de retenir le cabinet SOCOTEC de CHANGÉ pour un montant T.T.C. de 3 880,80 euros,
- autorise Madame le Maire à signer les contrats de marché.

URBANISME

Projet de lotissement.

Monsieur VERDIER de la Direction Départementale des Territoires a été sollicité afin d'élaborer une première ébauche en fonction de laquelle sera défini un cahier des charges. Deux options d'aménagement de l'espace ont été proposées :

Esquisse n°1 :



Esquisse n°2 :



Les membres de l'assemblée disponibles le mardi 8 août à 19 heures 30 sont conviés sur site afin de visualiser la contenance de chaque projet.

LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

Police municipale : occupation du domaine public.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Marion FRANÇOIS de « West Racing » qui, dans le cadre de son activité commerciale, sollicite deux emplacements de stationnement devant son commerce afin de pouvoir manœuvrer son camion. Rendez-vous est donné aux conseillers le mardi 8 août à 19 heures afin d'évaluer sur place la pertinence de cette requête.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : budget principal Commune-décision modificative n°2.

Madame le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à l'article 2041411/204 du budget de l'exercice 2017, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Désignation des articles		Crédits à voter	
n°	intitulé	dépenses	dépenses
2041411/204	Biens mobiliers, matériel/subvention d'équipement	+ 2 600,00 €	
2031/20	Frais d'études		-2 600,00 €

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des membres présents, en dépenses d'investissement, les crédits nécessaires au versement de la subvention à la commune de la Rouaudière pour l'achat d'une balayeuse.

Cette subvention sera amortie sur 5 années à partir de 2018.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Activités périscolaires : bilan du service de cantine scolaire.

Madame le Maire présente le bilan de la cantine scolaire pour l'année 2016-2017 :

RECETTES		DÉPENSES					
REDEVANCES FAMILLES		factures FJT		charges personnel		charges de fonctionnement	
sept-16	1 201,55 €	sept-16	1 120,00 €	encadrement FJT	1 751,52 €		
oct-16	657,90 €	oct-16	584,00 €	Marie Renée	3 547,14 €		
nov-16	890,70 €	nov-16	816,00 €				
déc-16	823,10 €	déc-16	728,00 €				
janv-17	1 115,75 €	janv-17	1 066,00 €				
févr-17	548,10 €	févr-17	448,00 €				
mars-17	1 161,55 €	mars-17	1 148,00 €				
avr-17	628,40 €	avr-17	624,00 €				
mai-17	817,90 €	mai-17	652,00 €				
juin-17	1 171,45 €	juin-17	932,00 €				
		juil-17	208,00 €				
TOTAL	9 016,40 €	TOTAL	8 326,00 €	TOTAL	5 298,66 €	TOTAL	0,00 €
année 2015-16	8 549,20 €	année 2015-16	8 442,65 €	année 2015-16	6 471,60 €	année 2015-16	
DÉFICIT :							
	-4 608,26 €						
année 2016	-5 291,97 €						
Nbre repas/jour/mois							
sept-16	16						
oct-16	16						
nov-16	16						
déc-16	21						
janv-17	16						
févr-17	17						
mars-17	15						
avr-17	19						
mai-17	14						
juin-17	15						
juil-17	19						
moyenne	17 repas	moyenne année précédente = 15 repas					

Il fait apparaître un déficit inférieur à celui de l'année précédente lié aux baisses de charges de personnel et à l'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant de cette prestation.

Environnement : bilan intermédiaire des pratiques de désherbage-Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon.

Madame le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal le rapport du bilan des pratiques de désherbage de la commune de Senonnes.

A la suite de ce bilan, il ressort que la commune de Senonnes est au niveau 0 de la charte d'entretien des espaces publics en Pays de la Loire sous réserve qu'en 2017 :

- que le local phytosanitaire soit fermé à clef et réservé à cet usage,
- que l'agent technique tienne un registre des pratiques phytosanitaires,
- que les produits utilisés soient autorisés et homologués en zone non-agricole,
- que la commune respecte l'arrêté du 12 septembre 2006 (abrogé par l'arrêté du 4 mai 2017) et l'arrêté du 27 juin 2011,
- que la commune mène des actions auprès des jardiniers amateurs,
- et que la commune prenne en compte les contraintes d'entretien dans les nouveaux aménagements.

De plus, Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la Loi Labbé du 6 février 2014, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

Considérant que l'usage des produits phytopharmaceutiques pour entretenir les espaces publics de la commune peut entraîner des risques sanitaires pour le personnel qui les répand et la population ;

Considérant que l'usage des produits phytopharmaceutiques participe à la pollution de l'eau, de l'air et des sols ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon met en place des actions (plan de désherbage, formations, démonstrations, suivi-évaluation) de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour le désherbage des espaces publics communaux ;

Considérant la mise en place de la charte régionale d'entretien des espaces publics en Pays de la Loire validée en 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- S'engage à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires par le personnel communal pour l'entretien des espaces publics de la commune en :

1. réduisant les surfaces désherbées,
2. Et/ou, en diminuant les doses,
3. Et/ou, en développant les techniques alternatives,
4. Et/ou, en élaborant une conception nouvelle de l'aménagement urbain,
5. Et/ou en informant et en sensibilisant la population,

- S'engage, conformément à la Charte d'entretien des espaces publics en Pays de la Loire, à définir dans les deux ans suivant la signature de la charte, un programme et un échéancier pour atteindre le niveau 3 ou 4.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Voirie : installation d'un range vélos à l'abribus

À la demande des parents des futurs collégiens de la commune, un range vélos sera installé à l'abribus, rue Jean Boby, pour la rentrée des classes de septembre.

Environnement : entretien des parcelles-coupe de foin.

L'annonce par voie de presse concernant la proposition de fauchage des parcelles communales restant sans réponse à ce jour, une entreprise sera contactée dès la semaine prochaine afin d'effectuer les travaux de coupe.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Projet atelier « services techniques ».

La commission « Services Techniques » constituée de Madame le Maire, Messieurs Bruno POIRIER et Jean-Yves JOLY mise en place afin d'étudier le projet dans sa globalité (recensement du matériel et outillage du service technique, ressources humaines, programme des tâches récurrentes) a effectué une visite des ateliers techniques de la ROUAUDIÈRE et de NIAFLES. Suite au rapport qu'il en ait fait, la commission décide de poursuivre son étude.

CERGO : restauration du puits.

La semaine 30, le Centre du Patrimoine a organisé un chantier afin de restaurer le puits existant à l'entrée du CERGO avec la collaboration de la commune de SENONNES.

